



Nombre de membres  
du conseil municipal  
élus :

19

Conseillers en fonctions :

19

Conseillers présents :

15

Conseillers absents :

4

Dont 3 avec pouvoir

L'an **deux mil dix-neuf**, le **huit du mois de mars**

S'est réuni à 20 heures 00 à la Salle des Séances de la Mairie, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Amarin, sur la convocation et sous la présidence de Charles WEHRLLEN, maire

**Etaient présents les conseillers municipaux suivants :**

Mesdames et Messieurs WEHRLLEN Charles, Maire – AST Cyrille 1° adjoint – SAUZE Jean 2° adjoint – LOCATELLI Marie-Christine 3° adjoint – JOUHANNET Michèle 4°adjoint -

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

PETER Véronique – SCHEIBEL Jean-Claude – ERHARD Huguette – PETER Michèle – FINCK Yannick – PLATAROTI Gabrielle – FRITHMANN Jean-Charles – HUBER Emmanuelle – SPERISSEN Alain – HILDENBRAND Bastien.

**Absents excusés avec pouvoir :**

- EHLINGER René cm – donne pouvoir à Jean SAUZE  
- KESSLER Martine cm – donne pouvoir à ERHARD Huguette  
- WALTER Christophe cm – donne pouvoir à WEHRLLEN Charles

**Absents excusés sans pouvoir :**

- DA COSTA Jessica cm.

Lesquels membres présents forment la majorité de ceux actuellement en exercice suivant les prescriptions des art. 50 & 174 de la loi du 5 avril 1884 sur l'organisation municipale.

**2019-11 : Motion de soutien au collectif « nous voulons des coquelicots »**

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il a été sollicité par le collectif « nous voulons des coquelicots » afin que le conseil municipal soutienne l'appel des coquelicots et demande une interdiction de tous les pesticides de synthèse.

**Attendu que :**

Il arrive qu'un homme fasse fausse route. De même, une société peut se tromper de direction. L'aventure industrielle des pesticides a commencé dans l'euphorie en 1945. Il semblait alors que l'on avait découvert des produits miraculeux, qui allaient régler de nombreux problèmes restés sans solution. Nous aurions tous été enthousiastes devant ces merveilles.

70 années ont passé. Désormais, des centaines d'études parues dans les plus grandes revues scientifiques montrent que les pesticides sont un grand danger pour la santé humaine et tant d'auxiliaires de nos activités, comme les abeilles, qui pollinisent gratuitement une part de nos plantes alimentaires.

Il ne s'agit pas de montrer du doigt qui que ce soit. Nos paysans ont cru bien faire, mais désormais une course contre la montre est lancée, car le tiers de nos oiseaux – ce n'est qu'un exemple – ont disparu en seulement 15 ans, selon des travaux du CNRS et du Museum. Ou nous saurons arrêter cette machine qui n'obéit plus aux intérêts humains, ou nous en serons, nous et nos enfants, les victimes directes. Dans le domaine des pesticides, il n'y a jamais de fin. Le DDT a été interdit en 1972, et aussitôt remplacé par d'autres molécules. Le chlordécone a dévasté les Antilles, les néonicotinoïdes les ruchers, les fongicides SDHI sont omniprésents et angoissants, le glyphosate est un poison universel.

Notre passé séculaire montre qu'il est nécessaire à la société, de temps à autre, de réussir un sursaut qui la rend tout entière meilleure.

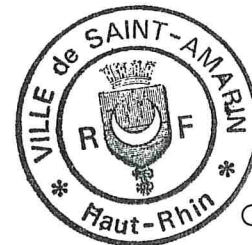
### **Le conseil municipal de Saint-Amarin,**

**Assure**, qu'il est conscient de ses devoirs par rapport à ses administrés. C'est dans ce cadre que la commune de Saint-Amarin a participé au label Commune Nature et a obtenu 3 libellules dès 2014. La commune de Saint-Amarin n'utilise d'ailleurs plus du tout de pesticide pour ses espaces verts depuis 2014.

**Décide**, d'être du bon côté de l'Histoire et de la vie car il n'est pas trop tard pour explorer ensemble de nouvelles voies.

Rejoint l'Appel des coquelicots, qui demande l'interdiction de tous les pesticides de synthèse.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.



Le Maire,

Charles WEHRLEN